

Compte rendu - Conseil de quartier PARIS mercredi 23 janvier 2019

- M. le Maire,
- Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- M. Tuffet, Bureau d'Etudes « Réalités »,
- Frédéric Fournier, Responsable du Pôle Voirie, Signalisation, Eclairage, Ville de Roanne,
- Arnaud Lorton, Technicien Bureau Etudes Environnement, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Alain Blanchard accueille l'assemblée, remercie M. le Maire, les services, et les conseillers pour leur présence, et présente ses meilleurs vœux pour 2019. Il souhaite que cette année soit aussi riche de projets qu'elle le fût en 2018, et témoigne d'un conseil impliqué dans la vie du quartier.

En l'absence d'objection, Alain Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 26 septembre 2018, adopté à l'unanimité.

Le projet d'aménagement du carrefour Stalingrad

Arnaud Lorton commente un diaporama qui illustre les futurs aménagements de ce carrefour. Il s'agissait dans un premier temps de s'assurer que la création d'un giratoire était compatible avec la structure portante, étant précisé son ouverture au trafic des convois exceptionnels. L'étude confiée au bureau Iris Conseil et le retour des sondages ont confirmé la faisabilité de ce projet.

Validé par l'Etat et le Département, il permettra d'améliorer le flux de circulation, d'agrandir le gabarit de chaussée et donc d'aménager du stationnement qui répondra aux activités et aux commerces de part et d'autre du carrefour, ainsi que des voies cyclables.

En réponse à la question d'un conseiller, Arnaud Lorton répond que le radar de feux avenue de Paris (angle de St Maclou) sera effectivement retiré. Il est encore trop prématuré pour savoir s'il sera remplacé par un radar de nouvelle génération vérifiant les ports de ceinture, l'usage abusif du portable...

M. Tuffet commente plus spécifiquement l'aménagement paysager. L'emprise plus conséquente et en continu, d'espaces verts dans ce projet, créera une véritable place publique et modifiera en totalité la configuration de ce secteur.

A différentes questions liées aux travaux d'infiltration, M. le Maire indique que la gestion des eaux pluviales est encadrée par des lois et des outils règlementaires s'appliquant à des échelles différentes. A l'échelle intercommunale, elle est principalement encadrée par les prescriptions pour les raccordements des rejets aux réseaux d'assainissement et le zonage pluvial. Réduire le ruissellement de l'eau de pluie propre permet de désengorger les égouts et les stations d'épuration, mais aussi de faire remonter le niveau de la couche phréatique, tout en prévenant les inondations.

M. le Maire répond encore à d'autres interrogations. Il n'y a jamais de tracé de bandes cyclables sur un giratoire et encore moins sur un mini giratoire.

L'imposant platane actuel sera bien conservé. Les autres arbres seront remplacés par de nouvelles végétations mieux adaptées en faveur d'un espace plus harmonisé.

Des cheminements piétons traverseront les espaces végétalisés.

M. le Maire rappelle que ce projet est une initiative du Conseil Paris, dans le cadre de l'enveloppe spécifique des 100 000 €, tout en soulignant que son coût dépassera bien au-delà cette enveloppe ; effectivement, les travaux s'élèveront à 350 000 €. Il s'agit là dit-il d'un projet complexe qui met en lien plusieurs partenaires, l'Etat, le Département, et tous les services de réseaux ; il requiert des autorisations et un temps conséquent de préparation des chantiers ; ils seront ouverts d'ici cet été 2019 pour s'achever en fin d'année. Malgré les coordinations entre les différents acteurs, ce long chantier créera quelques perturbations inévitables sur le secteur. Pour autant, les conseillers expriment leur grande satisfaction de ce projet qui modifiera, favorablement et en totalité, cette entrée de ville.

L'installation d'équipements sportifs

Jean-Marc Detour propose au conseil de quartier l'implantation d'appareils sportifs du type fitness et street workout, comme cela s'est réalisé sur Mallevall, le Parc, Bords de Loire et bientôt sur les quartiers de l'Arsenal et du Centre. Ce projet s'intègre dans une vaste opération de développement du « sport et santé pour tous », ces appareils pouvant effectivement être utilisés par toutes personnes y compris celles à mobilité réduite, et toutes générations. Le conseil se montre très favorable à ce projet. Des catalogues de ces équipements seront proposés aux conseillers pour qu'ils expriment leurs choix de matériel. Ils devront également réfléchir aux lieux d'implantation sur leur quartier. Le Square Mozart et le Jardin des deux Victoires sont de premières propositions.

La voirie du quartier

Olivier Jandard fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées - interventions réalisées- et en cours, et délivre diverses informations contenues dans le document ci-joint.

Une réunion est programmée mercredi 30 janvier à 14h Place du Champ de Foire pour examiner de nouveaux une optimisation du phasage des feux et en ce sens, une régulation des flux de circulation.

Un mini-giratoire sera aménagé au carrefour Baron du Marais/Elisée Reclus/François Poutignat, pour un budget de 73 000 €. A cet égard, M. le Maire souligne les investissements conséquents pour ce quartier, tout en précisant que les Roannais ne subiront pas pour autant une hausse d'impôts.

Un conseiller souhaiterait la création d'un passage piéton et d'une zone 30 entre les rues Elisée Reclus et Buffon. La présence d'une boulangerie et d'un gymnase en fait une zone très passante. M. le Maire suggère d'observer la situation, après l'aménagement du nouveau carrefour, avant d'engager toutes autres modifications.

M. le Maire informe d'un futur chantier très important, celui de la réfection intégrale de la rue Gambetta, avec notamment l'abattage de l'ensemble des platanes, sur acceptation de tous les riverains. Ces arbres qui causaient d'innombrables nuisances seront remplacés par d'autres essences. Ce chantier, qui s'opèrera en 2 tranches, l'une entre le cours de la République et l'avenue Carnot, et la seconde depuis la rue Carnot à la rue des Aqueducs, s'intègre dans un programme de plus de 800 000 €. Il s'agit également d'établir une prolongation du parvis de la gare jusqu'à la rue Gambetta pour ouvrir cette voie actuellement peu attrayante. Une réunion d'information aux conseillers Paris et Centre est programmée mercredi 27 février à 18 h30, salle Charles de Gaulle.

La boîte à livres

Les conseillers reconnaissent unanimement le succès de ce concept, et l'esthétique du mobilier.

Constat avait été fait d'une mauvaise étanchéité des 8 alvéoles qui forment la boîte à livres. Une solution pour remédier à cette problématique sera présentée mardi 29 janvier par le lycée Etienne Legrand ; Agnès Desporte donne rendez-vous sur place à 9h15.

A réception de ce compte-rendu, voici, ci-après, les conclusions de cette rencontre sur site.

Yannick Cucherat, enseignant du Lycée Etienne Legrand a proposé :

- Une reprise de tous les systèmes de fermeture par revissage.
- L'abandon de la fermeture magnétique au profit d'une targette.
- La pose d'une « casquette » en tôle galvanisée de la même couleur que les alvéoles (peinture fournie par la Ville), sur les 4 alvéoles les plus basses de la structure.

Par ailleurs, les conseillers ont fait remarquer que le parvis de la boîte à livres se creusait à cause du ruissellement des eaux de pluie, et des graviers giclaient dans les alvéoles les plus en contrebas.

Gérard Piat, Responsable des Espaces Verts au Service environnement de la Ville propose :

- *Le coulage d'une dalle béton sous la boîte à livres, avec extension de 1 à 2 m au-devant de la structure ; ou mieux encore, la création de cette dalle par un apport de pavés, dans la continuité de ceux qui constituent déjà le cheminement dans le Square. Ce serait effectivement la solution la plus harmonieuse, sous réserve que la Ville possède encore ce type de pavés.*

L'organisation du barbecue géant

Mme Rodriguez, Présidente des commerçants du Faubourg de Paris présente le contenu de l'édition 2019 du barbecue géant. Il aura lieu dimanche 16 juin sur le parvis du Centre Pierre Mendès France. Les bénéfices du repas « plancha, brochettes » (formule très appréciée l'an dernier et renouvelée) seront cette année attribués à l'association Loire Alzheimer.

La Filoutrie, le tango argentin, des démonstrations Hip Hop, et des jongleurs composeront le programme de cet après-midi convivial dont l'animation sera confiée à « Amicalement Vôtre ».

Une tombola mettra à l'honneur les Papas dont ce sera la fête ce jour-ci : des casquettes à l'effigie des commerces et du Conseil de Quartier leur seront offertes.

Temps d'échange avec M. le Maire - Questions diverses

- La fibre optique. Son déploiement sera achevé en 2019. France Telecom - Orange pilote le projet sur les 6 communes de l'ex- Grand Roanne (Roanne, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges, Mably, Villerey), et c'est Roannais Agglomération, avec le SIEL, qui intervient pour les 34 autres communes de l'agglomération, dans le programme de réseau d'initiative publique THD 42. M. le Maire précise que la Loire est le 2^{ème} département en France le plus en avance sur l'installation du Très Haut Débit. En consultant le site de l'opérateur orange, il suffit de renseigner son adresse pour tester sa propre éligibilité à la fibre.
- La rue Drouet. Le stationnement sauvage persiste malgré les rochers installés pour le neutraliser. M. le Maire propose de se rendre sur place pour examiner des solutions.
- Demande d'avancement des bandes de stop rue Cuvier.
- Nids de poule sur le secteur Stalingrad. Frédéric Fournier souligne la réactivité des services dans ce domaine. Pour autant, il semble difficile d'envisager des reprises de chaussées durables sur ce secteur, étant précisé la mise en œuvre imminente du projet Stalingrad qui va engager de multiples travaux sur ces voies.
- Demande de sanisette place du champ de foire. M. le Maire répond que ces équipements sont loués à des coûts trop onéreux.
- Installation de containers enterrés. C'est une pratique qui disparaît en raison de sa trop grande complexité de gestion.
- Bâtiment Aurouer. Sa démolition ne laissera pas place à d'autres constructions ; il s'agit uniquement de procéder à une mise en alignement qui garantira davantage de lisibilité à cette intersection.
- Problématique de stationnement à la sortie de l'école Carnot 2, des automobilistes se garent sur le parking dédié à l'école maternelle. La Police Municipale renouvellera ses passages.
- M. le Maire informe de la démolition des bâtiments 12 avenue de Paris, au profit de bâtiments universitaires. Il s'agit d'un projet porté par Roannais Agglomération qui fait l'objet d'un concours d'architecte auquel ont postulé des cabinets lyonnais et roannais, devant un jury composé d'élus communautaires, de représentants universitaires et autres professionnels. Le projet sera soumis à la validation du Conseil Communautaire du 15 mai prochain.

- Traversée piétons dangereuse sur le Bd Ouest au niveau de la rue Aristide Briand côté Riorges, en raison des automobilistes qui ne respectent pas le feu. Cette problématique qui concerne davantage la commune de Riorges est effectivement réelle, mais quelles solutions apporter ?
- Rue Albert Thomas, une voiture ventouse face au n°91. La Police Municipale sera informée.
- Rue Albert Thomas, il conviendrait de retirer le câble de sonorisation, il n'a plus d'utilité.
- Bd Baron du Marais, l'ex-enseigne du commerce de vente de véhicules se dégrade, cela nuit à l'image du secteur.
- Clinique Brossolette : les travaux de fermeture du bâtiment sont en cours d'achèvement par la Ville. La vente du bâtiment est prévue sans que la date ne soit encore précisée. Il demeure effectivement une problématique de désamiantage avant reconfiguration du bâtiment, dont le surcoût très conséquent - 600 000 € - rend l'acquisition plus difficile.
- Bâtiment de la Livatte. Il est vendu et sera transformé en appartements, auxquels s'ajoutera la construction de quelques petites maisons de ville. Il s'agit d'un beau projet d'investisseurs roannais, qui prévoit au préalable des opérations de désamiantage puis de démolition des préfabriqués.
- Sortie dangereuse depuis la rue Claude Bernard sur la rue Elisée Reclus.
- Giratoire Carnot : des voitures stationnent sur le trottoir. Il convient d'appeler le CPU : 04 77 44 42 44.

Les services de la Ville en charge de ces demandes apporteront des réponses adaptées dont le retour sera fait au Conseil de Quartier.

Prochain conseil de quartier PARIS mercredi 15 mai 2019 à 18h30
Lycée Carnot, salle Hippolyte Carnot – Rue Buffon